



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire demande au conseil l'autorisation de créer deux nouvelles opérations pour permettre la réalisation de travaux en régie « Travaux Bâtiments services techniques » et « travaux aménagements paysagers » et de procéder au paiement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 :

Fonction	Article	Opération	Libellé	Montant
020	21318	97	Bâtiment 52 rue nationale (Ex Boussole)	35 000,00
020	21318	101	Travaux bâtiments des services techniques	7 804,00
020	2128	102	Travaux aménagements paysagers	4 200,00
	TOTAL			47 004,00

La commission des finances consultée sur ce dossier a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE** la maire à créer les opérations 101 « Travaux Bâtiments services techniques » et 102 « travaux aménagements paysagers ».
- **AUTORISE** la maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement ci-dessus,
- **PRECISE** que ces montants seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2025

La Maire
Sandrine PRECIGOUT





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Travaux dans les écoles)

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et une autre au titre de la DSIL pour réaliser des travaux dans les écoles de la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 40 274,67€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT
Travaux école maternelle (crépis)	19 840,18
Travaux école élémentaire (climatisation réversible)	17 956,15
Equipement école primaire Genouillac (école numérique)	2 478,34
TOTAL	40 274,67

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	40 274,67	40	16 109,87
Etat DSIL	40 274,67	40	16 109,87
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	40 274,67	20	8 054,93
Coût Total HT		100	40 274,67

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 16 109,87€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 16 109,87€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DSIL.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce tranche 2)

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réhabilitation d'un bien immobilier pour l'installation d'un commerce 40/42 rue nationale (bâtiment ex Delcombel). Le coût total estimatif HT de l'investissement est 127 945,96€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux	111 314,50	133 577,40
Déclaration préalable	1 113,15	1 335,77
Études	3 339,44	4 007,32
Frais de maîtrise d'œuvre	6 678,87	8 014,64
SPS et bureau d'étude	5 500,00	6 600,00
TOTAL	127 945,96	153 535,13

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
État DETR	127 945,96	40	51 178,38
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	127 945,96	60	76 767,58

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 51 178,38€ représentant 40% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 016-200083350-20250203-D03022025_003-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour des projets d'investissement (Extension des locaux des services techniques)

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane
Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'extension des locaux des services techniques. Le coût total estimatif HT de l'investissement est 77 284,15€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Ossature bâtiment et couverture	38 203,50	45 844,20
Matériel pour fermeture du bâtiment	9 080,65	11 012,67
Crépis (estimatif devis en attente)	30 000,00	36 000,00
TOTAL	77 284,15	92 856,87

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	77 284,15	50	38 642,00
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	77 284,15	50	38 642,15

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 38 642€ représentant 50% du coût total HT des investissements auprès de l'Etat au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_004-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour un projet culturel (Spectacle COMRADES IRISH BAND)

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFARD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane
Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Charente pour la programmation culturelle « concert du groupe COMRADES IRISH BAND » qui aura lieu le 22/02/2025.

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant en TTC
Concert rock celtique avec le groupe COMRADES	4 480,83

Plan de financement prévisionnel

Nature des recettes	%	subvention escomptée
Conseil départemental	40,00	1 792,00
Commune autofinancement	60,00	2 688,83
Coût Total TTC	100,00	4 480,83

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 1 792€ auprès du conseil départemental de La Charente pour l'évènement culturel « concert du groupe COMRADES IRISH BAND ».
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_005-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions pour un projet culturel (spectacle " un violon dans l'histoire de la résistance et de la déportation ")

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFARD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane
Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Charente pour le spectacle « un violon dans l'histoire de la résistance et de la déportation » 80e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale qui aura lieu le 5/05/2025

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant en TTC
Concert piano violon	2 600,00

Plan de financement prévisionnel

Nature des recettes	%	subvention escomptée
Conseil départemental	40,00	1 040,00
Commune autofinancement	60,00	1 560,00
Coût Total TTC	100,00	2 600,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet culturel présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 1 040€ auprès du conseil départemental de La Charente pour le spectacle « un violon dans l'histoire de la résistance et de la déportation »
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_006-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement : Passage à la comptabilité M49 développée à compter du 1/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire rappelle que la loi prévoit un transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Charente-Limousine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle informe que la nomenclature M49 abrégée, réservée aux communes de moins de 10 000 habitants, est actuellement appliquée par la commune et que le transfert de la compétence assainissement vers la communauté des communes entrainera l'application d'un plan de compte M49 développé.

Le service de gestion comptable de Confolens souhaite anticiper les travaux de transposition d'une nomenclature abrégée vers une nomenclature développée pour accélérer les opérations de transfert en 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 le plan de compte M49 développé pour le budget assainissement de la commune.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Création et suppression de poste (avancement de grade)

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose des avancements de grade qui nécessitent préalablement la suppression et la création de nouveaux postes selon le tableau suivant :

Suppression	Quotité	Création	Quotité	Date d'effet
Technicien	35/35e	Technicien principal de 2ème classe	35/35e	21/06/2025
Adjoint technique principal de 2ème classe	35/35e	Adjoint technique principal de 1ère classe	35/35e	02/07/2025
Agent de maîtrise	27/35e	Agent de maîtrise principal	27/35e	01/10/2025
Agent de maîtrise	35/35e	Agent de maîtrise principal	35/35e	01/10/2025

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la suppression et la création des postes conformément au tableau présenté.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_009

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	22

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Vente de l'immeuble cadastré B1357 - Commune historique de Suris

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOIA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane
Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire rappelle que lors du conseil municipal du 2 décembre 2024 l'assemblée avait accepté la vente de l'immeuble cadastré B187 à monsieur DUFOUR. Il s'avère qu'il est nécessaire de réactualiser la surface de vente compte tenu du fait que la commune doit garder une partie de la cour desservant la parcelle B186.
Elle propose de reprendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération du 2 décembre 2024.

Madame la maire rappelle à l'assemblée que monsieur Laurent DUFOUR, domicilié 10 route d'Exideuil, La Péruse, 16 270 Terres-de-Haute-Charente a fait part de son intention d'acquérir l'immeuble composé de 2 logements et de l'ancien local de la poste cadastré 3 et 5 rue Chez Dupont B1357 au prix de 50 000€.

Madame la maire indique que les services des domaines ont été consultés et ont rendu leur avis le 19 décembre 2022 sur la valeur vénale de l'ensemble immobilier qu'ils ont estimée à 88 000€ avec une marge d'appréciation de 10%.

Elle propose de céder ce bien en dessous de la valeur des domaines compte tenu du fait que pour louer ces logements la commune devrait engager des montants importants pour les travaux de réfection de chaque logement et notamment en matière énergétique ce que ne peut pas faire actuellement la commune.

Madame Sandrine PRECIGOUT, madame Sandrine LALIEVE, monsieur Jean-Marc CAPOIA, monsieur Patrick VIROULAUD, madame Josiane PEREIRA n'ont pas pris au part au vote.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de vendre au profit de monsieur Laurent DUFOUR la parcelle B1357 d'une superficie de 809m² au prix de 50 000€.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_010

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	23

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Vente de l'immeuble cadastré 376B1355-commune historique de Suris

Vote
A la majorité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOIA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane
Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire informe l'assemblée que la vente de l'immeuble a été confiée à 2 agences immobilières. L'agence ABITHEA a reçu de 2 offres l'une pour un montant de 26 800€ mais sans garantie financière et l'autre pour un montant de 26 500€ avec garantie financière (accord de la banque).

Madame la maire indique que les services des domaines ont été consultés et ont rendu leur avis le 14 novembre 2024 sur la valeur vénale de l'ensemble immobilier qu'ils ont estimée à 31 000€ avec une marge d'appréciation de 10%.

Elle propose de céder ce bien légèrement en dessous de la valeur des domaines compte tenu du fait que pour louer cet immeuble la commune devrait engager des montants importants pour les travaux de réfection notamment en matière énergétique ce que ne peut pas faire actuellement la commune.

Elle propose de retenir l'offre pour laquelle nous disposons d'une garantie financière soit celle de madame Alexandra VIGIER née le 17 décembre 1975 à La Rochefoucauld et monsieur Teddy LEGER né le 28 novembre 1974 à Confolens demeurant, 4 rue de la paix, Roumazières-Loubert 16 270 Terres-de-Haute-Charente pour acquérir l'immeuble 5 rue des écoles cadastré 376B1355 au prix de 26 500€.

Madame Sandrine PRECIGOUT, madame Sandrine LALIEVE, monsieur Jean-Marc CAPOIA, madame Josiane PEREIRA n'ont pas pris au part au vote.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de vendre au profit de madame Alexandra VIGIER et monsieur Teddy LEGER la parcelle 376B1355 d'une superficie de 404m² au prix de 26 500€.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_011

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Décision sur la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAFE

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire fait connaître au conseil municipal qu'il a été saisi par monsieur le président de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suaux (avec extension dans Terres-de-Haute-Charente) d'une demande de décision concernant la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux connexes à l'AFAFE, lors des séances du 9 septembre 2024 et 8 octobre 2024.

Madame la maire informe le conseil municipal de la teneur du programme des travaux connexes à l'aménagement foncier et de l'estimation faite par la CIAF. Le Conseil municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L133-2 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage :

- de tous les travaux connexes décidés par la CIAF ;
- d'une partie de ces travaux ;
- d'aucun de ces travaux.

Si le conseil municipal ne prend pas à sa charge la totalité des travaux, une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAFAF) sera créée en application de l'article L133-2 §1. Cette AFAFAF fera réaliser les travaux non pris en charge par la commune.

Conformément aux dispositions des articles L123-24, L123-25 §5 et R123-38, les dépenses relatives aux opérations d'aménagement foncier et à certains travaux connexes du périmètre perturbé par l'ouvrage sont mises à la charge du maître de l'ouvrage de l'infrastructure.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de ne pas assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier et la confier à une AFAFAF qui gèrera l'ensemble des travaux à l'échelle du périmètre par délégation de maîtrise d'ouvrage.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_012

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Adhésion de la commune de Terres-de-Haute-Charente au syndicat mixte ouvert AGEDI

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Madame la maire expose aux membres, que la commune s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service.

Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la collectivité, la commune s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI (joints en annexe de la note), approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2024, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Après avoir fait lecture du projet de la convention de mise à disposition de service (joint en annexe de la note), de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

Oui l'exposé de madame la maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- **AUTORISE** madame la maire à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
 - Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.
- **CHARGE** madame la maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DESIGNE** monsieur Christian FAUBERT, adjoint comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- **-DECIDE** de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_013

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Evolution du dispositif d'ordonnance verte

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Vu la délibération D18032024_013 du 18 mars 2024 décidant la mise en place du dispositif d'ordonnance verte pour les femmes de la commune pendant toute la durée de leur grossesse.

Vu la délibération D08072024_005 du 08 juillet 2024 décidant la modification du dispositif avec une revalorisation du coût du panier pris en charge par la commune.

Madame la maire rappelle que le dispositif fonctionne très bien avec une prise en charge de 9 femmes enceintes dont 5 actuellement.

Madame la maire propose de faire évoluer le dispositif en rajoutant une période de 6 mois pour les femmes qui allaitent.

Le coût global de prise en charge sur la période complète s'élève à un maximum de 600 euros par bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** de prendre en charge le coût d'achat du panier à hauteur de 10 euros par semaine pour chaque bénéficiaire sur la totalité de la période de grossesse et sur la période d'allaitement pour une durée de 6 mois
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 016-200083350-20250203-D03022025_013-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Rajout de numérotation de rue sur la commune de Terres-de-Haute-Charente

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, mais également pour la mise en place de la fibre d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. L'ensemble des rues avec nom et numérotation des rues de la commune de Terres-de-Haute-Charente a été réalisé. 2 nouveaux numéros de rue est à créer :

Références cadastrales	N° de rue	-	Adresse	Complément d'adresse	Code postal	Ville
C552	1		LANDES DE LA FIE	ROUMAZIERES- LOUBERT	16270	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE
AE 369	11		RUE DE L'UNION	ROUMAZIERES- LOUBERT	16270	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

Un classeur avec l'ensemble des plans de rues est disponible en mairie.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** la création de 2 nouveaux numéros de rue de la commune de Terres-de-Haute-Charente conformément au tableau ci-dessus.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_014-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Modification des statuts de la communauté de communes Charente-Limousine

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFARD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Madame la maire propose, suite au conseil communautaire du 11 décembre 2024, d'approuver les modifications de statuts de l'EPCI de Charente Limousine.

La liste des modifications qui a été approuvée est présentée ci-dessous :

Article 5, 4^{ème} alinéa définition de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- *la gestion de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) le Pré de l'Etang, situé à Confolens,*
- *la MARPA Les Cèdres à Montemboeuf,*
- *le chantier d'insertion,*
- *la participation à des actions d'aide sociale,*
- *l'octroi d'aides financières ponctuelles à destination de personnes en difficultés du territoire.*

Article 6, 3^{ème} alinéa suppression : *aire de détente pontons handi pêche situés autour des lacs de Haute Charente*

Article 6, 4^{ème} alinéa : Autorité organisatrice de la petite enfance, au titre de l'article L214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, suite à un transfert de compétence des communes membres ;

- 1° Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- 2° Information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- 3° Planification au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil sur le territoire ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

4° Soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire-

Article 6, 4^{ème} alinéa, service petite enfance : ajout établissement : *Brigueuil*

Article 6, 10^{ème} alinéa : ajout pôle appui médical : *Champagne-Mouton*

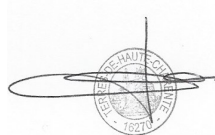
Article 6, 12^{ème} alinéa : suppression : *création, aménagement, entretien et gestion d'un foyer de jeunes travailleurs*

Article 6, 18^{ème} alinéa : suppression : *construction, gestion et exploitation d'un crématorium*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de commune de Charente Limousine validé en conseil communautaire du 11 décembre 2024.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 016-200083350-20250203-D03022025_016-DE

DISPOSITIF AIDES AMELIORATION HABITAT

		ANAH			dispositif habitat	
		Taux Anah	Primes Anah	Plafonds trx subventionnables	primes CCCL	Aides communes (PVD)
Travaux de rénovation globale (lgt très dégradé)	PB	35%	2 000 €	1 000 € HT/ m ² (80 000€ max)	5 000 €	10%
Travaux amélioration (lgt dégradé) ou autonomie		35%	2 000 €	750 € HT/m ² (60 000€ max)	3 500 €	10%
Energie - Ma PRIMERENOV' - parcours accompagné	PB modeste	60%	10%		1 500 €	1 500 €
	PB Très modeste	80%	10%			
Ma prime logement décent (projet de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé)	PO modeste	60%	10%	70 000 € HT	3 000 €	3 000 €
	PO très modeste	80%	10%			
classe énergie non atteinte		50%	10%		2 000 €	2 000 €
Ma prime logement décent (rénovation globale logement très dégradé) étiquette énergétique de sortie dessous E	PO modeste	50%	10%	50000 € HT	2 000 €	2 000 €
	PO très modeste	50%	10%			
Travaux de rénovation énergétique - ma prime Rénov' parcours accompagné	PO modeste	60%	10%		1 500 €	2 000 €
	PO très modeste	80%			2 000 €	
Ma prime Adapt' (autonomie)	PO modeste	50%		22000€ HT	500 €	800 €
	PO très modeste	70%			800 €	
ANC	PO modeste			10 000 € HT/lgt	1 000 €	
	PO très modeste			10 000 € HT/lgt	1 500 €	
Prime sortie de vacance + 2ans	Propriétaires occupants et bailleurs					3 000 €
Prime pour création d'accès indépendant RDC commercial et logements à l'étage	Propriétaires occupants et bailleurs					1 000 €
Prime sécurisation gestion locative (impayés, dégradation) ssi mise en gestion professionnelle	Propriétaires bailleurs					1 000 €
Prime accession sociale en centre-bourg - PO	Accédants à la propriété					5 000 €
Rénovation des façades	Propriétaires occupants et bailleurs					5 000 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2025

Référence
D03022025_016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
28/01/2025

Date d'affichage
28/01/2025

Objet de la délibération
Modification du règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat

Vote
A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 3 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, M. FAUBERT Christian, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFARD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GERVAIS Fanny à M. MARSAC Jacques, Mme TRICAUD Magalie à Mme CAILLETON Christiane

Excusé(s) : Mme BONNY Katia, M. LABARUSSIAS Matthieu

A été nommé(e) secrétaire : Mme CAILLETON Christiane

Vu la délibération du 3 juin 2024 du conseil municipal approuvant le règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat ;
Vu la délibération du 11 décembre 2024 du conseil communautaire ;

Considérant l'évolution du réseau France Rénov' ;
Considérant l'évolution des aides ANAH pour les propriétaires occupants et bailleurs;

Le règlement d'attribution des aides financières communales doit être modifié en respectant la nouvelle réglementation ANAH, il est donc proposé de modifier les aides communales comme présenté dans le tableau annexé à la présente délibération. :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la modification des aides communales par le conseil municipal comme décrit ci-avant ;
- **VALIDE** le règlement d'attribution des aides liées à l'amélioration de l'habitat annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

